



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal a adopté, lors d'une assemblée tenue le 12 janvier, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 450 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.***

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, 260 rue de l'Église, Napierville ou sur le site de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous l'onglet règlements.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Napierville, ce 18 janvier 2023.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 11h00 et 12h00, ce 18 janvier 2023.

DONNÉ à Napierville, ce dix-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille-vingt-trois.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière